

## Lettre d'information pour les chasseurs adhérents de la FICIF

FICIF : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France

Paris (75) , Yvelines (78) , Essonne (91) , Hauts-de-Seine (92) , Seine-Saint-Denis (93) , Val-de-Marne (94) , Val-d'Oise (95).

---

### Former, accueillir, informer et partager

Avant de délivrer les permis de chasser, la première mission de notre Fédération est de former dans les meilleures conditions les candidats désireux de s'adonner, à l'avenir, à des activités cynégétiques.

La diminution du nombre des chasseurs se poursuit, en raison notamment d'une pyramide des âges très défavorable, mais ce n'est pas le seul facteur. Vous connaissez notre combat constant pour la mise en place dans toute la France d'un permis de chasser unique et moins coûteux. Face à cette dégradation des effectifs, notre action pour attirer le plus grand nombre, en particulier les jeunes et les femmes, est prioritaire. Notre Fédération, de loin la plus importante de France dans ce domaine, qui reçoit plus de 1 500 candidats par an, étudie et négocie une extension de ses installations de Marly, ce qui lui permettra en même temps d'adapter le site aux nouvelles exigences de l'examen du permis.

Pour les chasseurs plus expérimentés, nous réfléchissons et essayons de nouvelles actions de formation dans le domaine de la sécurité à la chasse et aussi dans le domaine de la sécurité sanitaire qui est un sujet de débat dans le cadre du projet de loi sur « l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt ».

Le meilleur accueil est également une mission prioritaire pour les équipes administratives et techniques de Rambouillet comme de Boulogne. Être accessible pour des contacts avec les adhérents est aussi un devoir pour les administrateurs. Il faut bien admettre que les locaux de Rambouillet ne sont pas les mieux adaptés pour un accueil satisfaisant. Un groupe d'administrateurs s'est mis à l'œuvre pour proposer des évolutions.

Pour l'information, cette Lettre remplit un rôle important, mais la place d'Internet dans la communication de la FICIF n'est pas encore maîtrisée. Ces deux vecteurs que sont le papier et l'électronique sont pourtant tout à fait complémentaires.

Enfin, partager, c'est dialoguer, expliquer, convaincre, responsabiliser. Le dialogue se fait dans les réunions des Unités de Gestion, mais aussi dans les réunions de terrain avec les attributaires des plans de chasse, des associations ou des particuliers, avec les groupements d'intérêt cynégétique, avec les divers acteurs de l'environnement. Pour parvenir à l'indispensable réduction des surfaces agricoles détruites, chacun doit accepter une étroite maîtrise du grand gibier et cela passe par un sévère contrôle des « points noirs ».

Là comme ailleurs, « les arbres ne montent pas jusqu'au ciel ». Le dialogue entrepris avec les organisations agricoles sera poursuivi et complété par des réunions avec les forestiers. De même que la concertation avec les associations spécialisées (grand gibier, gibier d'eau, piégeage...) et les lieutenants de l'ovétrie. Les réunions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ont été utiles pour ces divers échanges. Bonne saison cynégétique.

Bien cordialement en Saint-Hubert.

Yves Salmon  
Vice-président délégué de la FICIF

### Arrêtés d'ouverture clairs et précis

Les arrêtés préfectoraux d'ouverture et de fermeture de la chasse pour chacun de nos sept départements de Paris, de la petite couronne, de l'Essonne, des Yvelines et du Val-d'Oise ont été publiés avant l'été.

Si la période d'ouverture générale s'étend du 21 septembre 2014 à 9h00 au 28 février 2015 à 18h00, chacun de ces arrêtés est assorti de nombreuses dispositions particulières portant sur certains gibiers (faisans, lièvres, bécasses, cerfs ou sangliers...), sur les modes de chasse, sur les limitations, sur les plans de gestion cynégétique, les dispositifs de marquage...

Malgré le souhait bien légitime de voir, dans un esprit de simplification, toutes ces dispositions être harmonisées pour l'ensemble de notre circonscription, il faut reconnaître que la diversité de nos territoires et la variété des gibiers qui les peuplent nécessitent des adaptations spécifiques.

Une lecture attentive de ces arrêtés s'impose donc à tous les chasseurs fréquentant nos départements.

Pour plus de facilité, ces arrêtés ont été mis en ligne sur le site de la FICIF : [www.ficif.com](http://www.ficif.com) .

## **Tirer les sangliers dès le début de l'été**

Pour limiter les dégâts aux cultures, une bonne gestion du grand gibier passe par un prélèvement significatif sur les sangliers dans les champs dès le début de l'été.

Plusieurs territoires adhérents de la FICIF ayant mené en ce sens des opérations préventives concluantes, le président Thierry Clerc a tenu à souligner leur participation responsable dans l'action entreprise pour réduire les dégâts de grand gibier et leur coût préoccupant. (Voir notre site : [www.ficif.com](http://www.ficif.com) ).

## **Un accident ne doit pas en cacher un autre**

Les chasseurs n'ont rien à cacher et doivent, en matière de sécurité, savoir tirer les leçons de leurs fautes. Ainsi, à partir des données recueillies tout au long de l'année par son réseau « Sécurité à la chasse », l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) analyse la nature et les circonstances de tous les accidents de chasse afin de toujours mieux adapter les formations dispensées aux chasseurs.

Dans ce domaine, les efforts menés par l'ONCFS (examen du permis avec questions éliminatoires sur la sécurité, film d'information sur « la chasse aux accidents »...), par la FNC (diffusion du *Petit livre vert* 2012 sur la sécurité), par les fédérations départementales de chasseurs (formations, sensibilisation, SDGC, publications...), avec le soutien de la presse cynégétique, portent leurs fruits puisque la saison 2013-2014 confirme une tendance à la baisse avec un bilan de 114 accidents dont 16 mortels ; 90 % des victimes étant des chasseurs avec 1/3 d'auto-accidents. (Voir *Chasseurs d'Île-de-France* n° 2).

Cette situation montre une bonne prise en compte des consignes élémentaires de sécurité qui, si elle était encore renforcée, permettrait d'éviter la quasi-totalité des accidents survenant à la chasse.

En effet sur les 114 accidents de la saison écoulée, 109 sont liés à une faute de sécurité quand 5 sont dus à un événement imprévisible.

Les fautes de sécurité observées sont en particulier les tirs sans prise en compte de l'environnement, les mauvaises manipulations de l'arme, les chutes... (Site : [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr) ).

A propos d'accident, les chasseurs doivent imaginer le pire, respecter la sécurité et s'imposer la prudence.

## **Un livret de la FICIF pour rappeler « Les règles d'or en matière de sécurité »**

Tous les adhérents de la FICIF auront reçu avec ce n° 5 de *Chasseurs d'Île-de-France*, un livret consacré à la sécurité, rappelant les règles d'or à respecter et auxquelles il faut ne jamais déroger.

La sécurité est la seule priorité à la chasse. Tous les partenaires, institutionnels, associatifs ou privés multiplient leurs efforts pour inciter les chasseurs à toujours plus de prudence dans leur comportement sur le terrain quand ils ont une arme en main.

Pour que ces règles simples ne soient ni oubliées ni négligées, la FICIF a conçu ce livret synthétique dont l'illustration a été confiée à Amélie Le Meur. En une bonne vingtaine de pages, il expose avec clarté les recommandations de sécurité pour manipuler, préparer, transporter, porter, se servir, entretenir ou ranger son arme... mais aussi les conseils d'agissement durant la chasse et d'attitude à l'égard de ses voisins et du public rencontré. En matière de sécurité, les chasseurs ont des devoirs et des responsabilités.

En complément du rappel de ces principes de base, la FICIF propose des cycles d'une journée de formation théorique et pratique plus poussée s'adressant en particulier aux chasseurs qui ont une responsabilité en matière d'organisation de chasses : présidents, directeurs, chefs de traque ou de ligne...

## **SDGC 2014-2020 pour la FICIF**

La FICIF poursuit l'élaboration de son futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (2014-2020).

Préparé par le groupe de travail piloté par Gilbert Villoutreix, administrateur, en association avec les administrateurs et techniciens de notre fédération, ce schéma a fait l'objet d'une large consultation auprès de nombreux partenaires (voir *Chasseurs d'Île-de-France* n° 4).

Ce SDGC, validé par le conseil d'administration de la FICIF, fait l'objet d'une étude environnementale.

Il sera ensuite soumis à l'avis des Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage, puis transmis aux préfets pour les projets d'arrêtés qui passeront en consultation publique cet automne.

Comme prévu, le SDGC 2014-2020 de la FICIF devrait donc être finalisé et approuvé pour la fin de l'année.

## **La gloire des arts**

Des dessins, peintures, sculptures, gravures... tout à l'honneur de la faune sauvage et de la chasse !

Plus d'un millier d'œuvres contemporaines dues au talent d'une cinquantaine d'artistes français ou étrangers, seront exposées au 4<sup>ème</sup> Salon des Artistes Animaliers, de Chasse et de la Nature qui se tient à Paris (Hippodrome d'Auteuil) du 27 au 30 novembre. (Site : [www.salon-artistes-animaliers.com](http://www.salon-artistes-animaliers.com) ).

## Chasseurs éboueurs

Avec un enthousiasme et un sens civique qui leur font honneur, les membres du Club des Jeunes Chasseurs d'Île-de-France (CJCIDF) se mobilisent cette année encore, et pour la troisième fois, en faveur de la sauvegarde de l'environnement et de la protection de la nature.

Après avoir mené une première opération de nettoyage des bords de Seine à St Martin-la-Garenne, puis participé au côté des magasins E. Leclerc à un ramassage de déchets en forêt de Beynes (78), le CJCIDF renouvelle cette opération sur la commune des Mureaux (78), dans la plaine de la Nouvelle France et le Bois St-Vincent, sur des territoires dépendant de l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France.

Samedi 27 septembre, plusieurs équipes de bénévoles du CJCIDF seront donc à pied d'œuvre, avec le parrainage de David Douillet, député des Yvelines et chasseur, avec le soutien de la Mairie des Mureaux et sous le pavillon des magasins E. Leclerc pour ramasser les déchets et détritiques de toutes sortes qui, abandonnés par négligence, enlaidissent la nature et dégradent l'environnement de la région.

(Club des Jeunes Chasseurs d'Île-de-France - tél : 06 65 30 61 76 - site : [www.jeuneschasseurs-idf.fr](http://www.jeuneschasseurs-idf.fr) )

## Le 19 octobre, c'est « Un dimanche à la chasse »

Sous l'égide de la FNC, et à côté d'autres fédérations départementales de chasseurs, la FICIF participe cette année encore à l'opération « Un dimanche à la chasse » qui permet à des territoires de chasse d'accueillir au cours d'une journée, des visiteurs non chasseurs pour leur faire découvrir une ambiance de chasse authentique sur le terrain, leur montrer en confiance leur sens de l'hospitalité, leur raconter la diversité des modes de chasse et leur prouver combien la chasse est porteuse de valeurs.

Avec le soutien de quelques-uns de ses adhérents, la FICIF sera en mesure d'accueillir une centaine d'invités non chasseurs sur une vingtaine de territoires de nos départements.

Les territoires et chasseurs qui souhaiteraient apporter leur soutien à cette opération peuvent en parler à des non chasseurs en leur suggérant de se rapprocher de la FICIF pour connaître les possibilités d'accueil.

Contact à la FICIF : Christine, tél : 01 34 85 33 00 - mél : [contact@ficif.com](mailto:contact@ficif.com) .

## Les armes à la main et sur l'épaule

Bien connu et apprécié par tous les chasseurs, le *Petit livre vert* que la FNC réalise chaque année depuis plus de trente-cinq ans et qui est remis aux chasseurs lors de la validation du permis de chasser, est consacré cette saison 2014-2015 aux armes et aux règles qui leur sont désormais appliquées.

En reprenant les points de la nouvelle loi du 6 mars 2012, entrée en vigueur le 6 septembre 2013, (voir *Chasseurs d'Île-de-France* n° 2), ce livret précise ou rappelle le classement des armes en quatre catégories, les démarches à effectuer pour acquérir une arme de chasse, les formalités de déclaration ou d'enregistrement, l'utilité de la Carte européenne d'armes à feu pour les chasseurs voyageurs, les règles de détention et de transport, ainsi que les consignes de sécurité dont le respect rigoureux garantit la tranquillité de chacun à la chasse.

Le chasseur est un détenteur légal d'armes à feu dont il est responsable en toutes circonstances.

(Sites : [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com) et [www.lecomiteguillaumetell.fr](http://www.lecomiteguillaumetell.fr) ).

## Jusqu'au bout sur la piste du grand gibier

Les chasseurs de grand gibier savent combien il est primordial de vérifier ses tirs et de ne pas pister inutilement un animal blessé alors que s'impose l'intervention d'un chien spécialisé mené par un conducteur formé et expérimenté. En cela, le bilan d'une saison de chasse rapporté par l'UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge) est particulièrement démonstratif.

Ainsi, pour la circonscription de la FICIF, sur les trois départements Yvelines, Essonne, Val-d'Oise, le bilan établi par Eric Moquelet, délégué UNUCR 78, fait état de 578 interventions (dont 396 pour les Yvelines) qui se sont révélées fructueuses dans près d'un cas sur deux.

Les recherches ont porté sur 94 cerfs élaphe (33 réussites), 176 chevreuils (91 réussites), 299 sangliers (99 réussites)... La longueur moyenne de la piste suivie a été de 1 400 m, sachant que dans 88 cas l'animal blessé a été retrouvé dans les 300 m et que dans 13 cas la recherche a été menée sur plus de 5 km.

Il faut se souvenir que la devise des conducteurs agréés est « Jusqu'au bout ». (Site : [www.unucr.fr](http://www.unucr.fr) ).

De son côté, l'ARGGB (Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé) dont la déléguée pour la circonscription de la FICIF est Laure Noël, rappelle les consignes à suivre en cas de gibier blessé, en particulier pour aider le chien de sang dans son travail de recherche : vérifier le tir et bien repérer l'endroit où l'animal a été touché, ne pas troubler les indices relevés, ne pas piétiner le secteur, marquer la place par un repère visible de loin, baliser la direction de fuite, ne pas suivre la piste au-delà de 50m, noter l'heure du tir et appeler un conducteur de chien de sang. (Site : [www.arggb-idf-bourgogne.fr](http://www.arggb-idf-bourgogne.fr) )

## Valider son permis de chasser : par courrier, sur Internet ou sur place

Pour valider son permis de chasser auprès de la FICIF, tout chasseur dispose de trois possibilités :

- adresser un courrier postal à notre Fédération
- consulter notre site Internet : [www.ficif.com](http://www.ficif.com)
- se rendre dans les bureaux de la FICIF, ouverture de 9h à 13h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Avec un horaire spécial en septembre : vendredi de 9h à 17 h, samedi 13 et 20 septembre de 9h à 12h.  
A Boulogne-Billancourt, 58 avenue du Général Leclerc et à Rambouillet, 3 rue Paul Demange.

## A propos du transport des armes

Les règles relatives au transport des armes de chasse ayant été récemment renforcées, il faut que tout chasseur veille à les respecter en toutes circonstances, comme le rappellent l'ONCFS et la FNC.

Dans tous les cas de déplacement en véhicule, l'arme doit être déchargée et transportée de manière à ne pas être immédiatement accessible. L'arme doit être démontée ou placée sous étui. Cet étui doit être fermé mais cadenas ou clef ne sont pas obligatoires. L'étui dit « chaussette » reste autorisé mais il doit être fermé. Les munitions doivent être séparées des armes.

C'est le permis de chasser qui donne un motif légitime pour transporter l'arme en toute légalité.

## In memoriam Jean-François Mahé

Emporté par la maladie, Jean-François Mahé a quitté notre monde au mois d'août, à l'âge de 68 ans. Animé d'un goût passionné pour la nature, chasseur aussi contemplatif qu'invétéré il était dans le même temps sensible à toutes les créations artistiques et pétri d'une grande culture. Homme de contact et de réseau, fidèle en amitié et en affection pour les siens, il aimait faire partager et transmettre.

Au sein de l'ONCFS, son engagement au service de la chasse, son exigence affirmée auront permis de faire avancer bien des dossiers comme le guichet unique, le permis de chasser, la formation...

La chasse vient de perdre un de ses grands serviteurs quand bien des chasseurs ont perdu un ami. Par fidélité et reconnaissance à l'égard de Jean-François Mahé, la FICIF était à ses obsèques, représentée par Thierry Clerc, Yves Salmon, Jacques Reder et Philippe Waguet accompagnant une brassée de roses. Que le grand Saint-Hubert garde à Jean-François Mahé un bon poste au pays des chasses éternelles !

## Grand gibier et formation

Très attachée à la formation des chasseurs et comme le font la plupart des associations départementales de chasseurs de grand gibier, en particulier en région Île-de-France, l'Association Interdépartementale des Chasseurs de Grand Gibier de Paris HSV, organise une réunion d'information mercredi 15 octobre à 18h30, à la Maison de la Chasse et de la Nature, 60 rue des Archives à Paris 3<sup>e</sup>.

Pour l'AICGG Paris HSV, il s'agit de sensibiliser les chasseurs parisiens à la préparation du Brevet Grand Gibier : une formation particulière, aujourd'hui bien connue, qui permet d'accroître ses connaissances sur la grande faune, sa gestion, les pathologies, la balistique, la sylviculture, la réglementation... pour en savoir toujours plus sur les grands gibiers et leur chasse. (Voir *Chasseurs d'Île-de-France* n° 2).

Inscription et renseignement auprès d'Alain Collorec : 06 81 29 37 11 - [collorec.alain@wanadoo.fr](mailto:collorec.alain@wanadoo.fr)

## Dans quelle situation sont nos gibiers ?

Situation correcte pour le faisan, critique pour la perdrix grise, satisfaisante pour les ramiers, lièvres et lapins malgré une recrudescence forte des renards, bonne pour les cerfs, excellente pour les sangliers...

Par département et par gibier, un état actualisé est donné en ligne sur notre site [www.ficif.com](http://www.ficif.com) .

-----  
La lettre « *Chasseurs d'Île-de-France* » est diffusée aux 24 000 adhérents de la FICIF.  
Elle est en ligne sur le site Internet de la FICIF : [www.ficif.com](http://www.ficif.com)

---

## FICIF : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France

58 avenue du Général Leclerc - 92514 Boulogne Billancourt Cedex - tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15  
3 rue Paul Demange - CS 50005 - 78519 Rambouillet Cedex - tél. : 01 34 85 33 00 - fax : 01 34 85 33 02  
mél. : [contact@ficif.com](mailto:contact@ficif.com) - Internet : [www.ficif.com](http://www.ficif.com)